

## Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

## Mesures de la performance rajustées

La direction est d'avis que le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures utiles de calcul de la performance qui peuvent faciliter les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent des éléments qui ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. La direction utilise des mesures de la performance rajustées, qui excluent certains éléments des produits et des charges de ses résultats dont la direction estime qu'ils ne sont pas représentatifs des activités d'exploitation sous-jacentes du CN, afin d'établir des objectifs de performance et comme outil pour mesurer la performance du CN. Toutefois, l'exclusion de ces éléments de produits et de charges dans ces mesures ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement non récurrents. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2021, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 872 M\$, ou 1,23 \$ par action après dilution, qui exclut 137 M\$, ou 102 M\$ après impôts (0,14 \$ par action après dilution) découlant du recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente comptabilisée au deuxième trimestre de 2020 pour tenir compte de l'entente en vue de la vente de certaines lignes non essentielles à un exploitant de chemin de fer d'intérêt local.

Pour les trois mois terminés le 31 mars 2020, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 870 M\$, ou 1,22 \$ par action après dilution, qui exclut un recouvrement d'impôts exigibles de 141 M\$ (0,20 \$ par action après dilution) découlant de l'adoption de la *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security (CARES) Act*, une loi américaine comprenant une série de mesures fiscales et financières visant à relancer l'économie pour faire face à l'impact économique de la pandémie de COVID-19.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois terminés les 31 mars 2021 et 2020, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 31 mars</b>	
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Bénéfice net	<b>974 \$</b>	1 011 \$
<i>Rajustements :</i>		
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	<b>(137)</b>	–
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	<b>35</b>	(141)
<b><i>Bénéfice net rajusté</i></b>	<b>872 \$</b>	870 \$
Bénéfice de base par action	<b>1,37 \$</b>	1,42 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<b>(0,14)</b>	(0,20)
<b><i>Bénéfice de base par action rajusté</i></b>	<b>1,23 \$</b>	1,22 \$
Bénéfice dilué par action	<b>1,37 \$</b>	1,42 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<b>(0,14)</b>	(0,20)
<b><i>Bénéfice dilué par action rajusté</i></b>	<b>1,23 \$</b>	1,22 \$

1) Comprend l'incidence fiscale : i) des rajustements fondés sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que les taux d'imposition du ressort territorial concerné, ou ii) des modifications à la législation fiscale et de l'adoption de taux.

## Mesures de calcul non conformes aux PCGR — non auditées

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation et du ratio d'exploitation conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois terminés les 31 mars 2021 et 2020, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 31 mars</b>	
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Bénéfice d'exploitation	<b>1 327 \$</b>	1 215 \$
<i>Rajustement</i> : Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	<b>(137)</b>	—
<b><i>Bénéfice d'exploitation rajusté</i></b>	<b>1 190 \$</b>	1 215 \$
Ratio d'exploitation <sup>1)</sup>	<b>62,5 %</b>	65,7 %
<i>Incidence du rajustement</i>	<b>3,8 -pts</b>	—
<b><i>Ratio d'exploitation rajusté</i></b>	<b>66,3 %</b>	65,7 %

1) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

## Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Les taux de change moyens se sont établis à 1,27 \$ et à 1,34 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois terminés les 31 mars 2021 et 2020.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois terminés le 31 mars 2021 aurait été plus élevé de 33 M\$ (0,05 \$ par action après dilution).

## Flux de trésorerie disponibles

La direction estime que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence des acquisitions d'entreprises, s'il y a lieu. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois terminés les 31 mars 2021 et 2020, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

<i>En millions</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 31 mars</b>	
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	<b>952 \$</b>	1 180 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	<b>(413)</b>	(607)
<b><i>Flux de trésorerie disponibles</i></b>	<b>539 \$</b>	573 \$

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 31 mars 2021 et 2020 et pour les douze mois terminés les 31 mars 2021 et 2020, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 31 mars et pour les douze mois terminés le 31 mars</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Capitaux empruntés		<b>12 928 \$</b>	15 287 \$
<i>Rajustements :</i>			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an		<b>387</b>	493
Régimes de retraite en déficit		<b>548</b>	527
<i>Capitaux empruntés rajustés</i>		<b>13 863 \$</b>	16 307 \$
Bénéfice net		<b>3 525 \$</b>	4 441 \$
Intérêts débiteurs		<b>545</b>	546
Charge d'impôts sur les bénéfices		<b>1 145</b>	1 122
Amortissement		<b>1 601</b>	1 514
<i>BAIIA</i>		<b>6 816</b>	7 623
<i>Rajustements :</i>			
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente		<b>349</b>	—
Autres pertes (produits)		<b>7</b>	(62)
Autres éléments du produit net des prestations		<b>(333)</b>	(319)
Coût des contrats de location-exploitation		<b>138</b>	166
<i>BAIIA rajusté</i>		<b>6 977 \$</b>	7 408 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple ( <i>fois</i> )		<b>1,99</b>	2,20